

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 5 JUILLET 2017**

23 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 5 juillet à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme SAINT MARD, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, M. MENDES TEIXEIRA, Mme BÄCHEL, M. HOUILLON, Mme HETHENER, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme EVRARD, M. FLONER, Mme WILLEMIN, M. LIOUVILLE.

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. ROUX (procuration à Mme CASCIOLA), Mme GERARD (procuration à M. MAESTRI), Mme BREISTROFF (procuration à M. TEIXEIRA), M. PAULINE (procuration à M. LISSMANN), M. DUTHEY (procuration à M. HORY), M. BLANCMUNIER (procuration à M. NOWICKI).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Laurent CHRETIEN, Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : M. Dominique KUHN

Date d'envoi de la convocation : 29 juin 2017

☆☆☆☆☆☆☆☆

M. CHRETIEN est désigné Secrétaire de séance.

Mme EVRARD : Dans la mesure où le compte-rendu doit refléter ce qui a été dit, je souhaiterais que figure au point 1 les échanges qui ont eu lieu entre M. LISSMANN et M. NOWICKI, d'autant plus qu'il ne s'agissait pas de débats ou de questions complémentaires au débat qui avait eu lieu avant, mais simplement des précisions. L'une concernait la ZAC Paul Joly, 692.000 euros et l'autre les transports scolaires, sur ce point figure en page 13 du compte-rendu ce que vous aviez dit, en disant s'agissant des dépenses de voyage, c'était : les transports en bus de nos écoliers vers la cantine du collège et des bus supplémentaires avaient mis en place. Or la ligne voyages et déplacements n'est pas la ligne des transports scolaires qui figurent dans la ligne précédente, les transports collectifs. Voilà, donc nous avons apporté ces précisions. M. LISSMANN a également coupé court à la conversion en nous conseillant d'aller par la suite devant le tribunal administratif, ce serait sympa que tout ça figure au compte-rendu. Vous avez les enregistrements.

M. HORY : Je vous rappelle la règle, quand le Maire est là, vous intervenez et ensuite quand je passe la parole au premier adjoint et que je sors de la salle, il s'agit de voter. Le débat était clos, je n'irai donc pas dans votre sens. Les voyages et déplacements, ce sont bien nos transports scolaires. Je voudrais que le Directeur Général des Services vous donne réponse dès demain par mail sur le sujet. Pour le reste, nous n'apporterons pas de modification au procès-verbal, même si je comprends que vous ne soyez pas d'accord. Je propose de passer aux voix ce PV. Adopté à la majorité par 24 voix pour et 5 contre (Mme EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, FLONER, BLANCMUNIER). A présent, je vous propose d'ajouter au point 6 un nouveau rapport que vous avez reçu dès vendredi par mail, ayant pour objet l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté. Il passera en fin de séance.

## **1 - AFFAIRES FINANCIERES**

### **1.1 - Budget 2017 – Décision modificative n° 1**

#### **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Dans le cadre du budget de l'exercice 2017, le Maire soumet à l'assemblée municipale le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

1) La vente du bâtiment de l'EHPAD du Val de Seille au Groupement des Hôpitaux de Metz a été signé le 21 juin 2017 pour un montant de 1 544 979 €. Il convient donc de rembourser le prêt contracté auprès de la CDC pour le financement du PASA, dont le CRD s'élève à 426 000 €. Déduction faite de ce remboursement, il reste 1 118 979 € de crédits nouveaux qu'il est proposé de répartir comme suit :

- Réhabilitation CSC La Louvière : 433 000 €
- Acquisition matériel informatique : 195 000 €
- Acquisitions aires de jeux : 150 000 €
- Création parking stade Delaître : 60 000 €
- Acquisition de caméras : 50 000 €
- Acquisition Matériel : 10 155 €
- Acquisition columbariums (complément de crédits) : 3 800 €

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à inscrire les crédits de la façon suivante :

#### Recettes d'investissements :

Chapitre 024 « Produits des cessions »	1 544 979 €
--	-------------

#### Dépenses d'investissements :

Article 1641 « Emprunt en euros »	426 000 €
Opération 77 « CSC La Louvière »	433 000 €
Opération 171 « Equipement informatique mairie »	195 000 €
Opération 94 « Aménagement des espaces verts »	150 000 €
Opération 125 « Voirie »	60 000 €
Opération 195 « Sécurité surveillance »	50 000 €
Opération 34 « Matériel de voirie et atelier »	10 155 €
Opération 66 « Cimetières »	3 800 €

Le solde des crédits disponibles, soit 217 024 € sera réservé pour 2018 en raison des interrogations liées aux transferts de compétences et inscrits en dépenses imprévues d'investissement.

## **DEBATS :**

*M. LIOUVILLE : Juste une précision vu que je ne pouvais être là à la commission des finances, concernant le matériel informatique de la mairie, vous rénovez l'ensemble ? C'est quand même une somme très conséquente ?*

*M. HORY : Oui, on rénove tous les services, mairie et extérieurs, les écoles, etc... Nous avons deux solutions. : la solution de faire une location avec entretien, cela passait en fonctionnement, et la solution achat, qui passe en investissement. Nous avons préféré de faire passer en investissement.*

*M. NOWICKI : Merci. On a eu une première à MARLY, c'est la commission finances qui s'est tenue il y a une semaine de cela. Donc on ne va pas la critiquer bien au contraire. On vous invite à réitérer ce genre de commission, avec un regret que cette commission n'ait pas pu attirer beaucoup plus de monde. En effet, la moitié des personnes, des membres convoqués n'ont pas pu venir. C'est un regret. Alors je pense, c'est peut-être dû à l'horaire, à 15 heures. 15 heures de l'après-midi, si vous pouvez les faire comme les autres commissions à 18 heures, cela arrangerait pas mal de personnes. Quand je dis la moitié, je ne parle pas de notre groupe. Effectivement on était au complet, sauf une personne qui était à l'étranger qui quel que soit l'horaire n'aurait pas pu assister à cette commission. Alors, on l'a vu, on a beaucoup de projets. Une partie des projets figure dans le point qui a été évoqué par Madame CASCIOLO, et globalement on pourrait rajouter, compléter aux 433.000 les investissements qui sont faits pour le centre socioculturel La Louvière. On arrive à un budget de 2.180.000 et 468.000 euros d'investissements qui ont été évoqués précédemment. Donc un total de 2.648.000, alors que la vente du Val de Seille ne va rapporter que 1.118.000. Je ne tiens pas compte du PASA pour lequel les 426.000 vont servir à rembourser l'emprunt. Donc effectivement il y a un manque concernant tous ces projets, ces besoins, ces investissements. Ils auraient pu être couverts par la vente du Val de Seille. Alors, moi, j'ai un regret, c'est que ça ne s'est pas vendu, je l'avais évoqué le 28 mars, qu'on n'ait pas vendu cet établissement dans de meilleures conditions. On a un besoin à MARLY, on a de gros besoins et ça a été, pour moi, le Val de Seille a été bradé. Et non seulement bradé, mais sans garantie vis-à-vis du nouvel acquéreur concernant le prix de la journée, comme cela a été évoqué au conseil, il va augmenter, concernant la réalisation des travaux, où le budget n'est pas bouclé. Un deuxième point concernant cette cession. On voit, on va toucher 1.118.000. Cette somme aurait pu servir les emprunts en cours. Malheureusement, ils sont été mal négociés au départ. Quand je dis rembourser ces emprunts, c'est pour contracter de nouveaux emprunts aujourd'hui à des taux nettement plus intéressants. Vous allez me dire que ce n'est pas possible, vous avez tout essayé, on en a déjà parlé. Et vous aviez évoqué un maire qui avait réussi à renégocier ces taux mais en contrepartie il faisait un nouvel emprunt auprès de cet établissement bancaire. Alors je vous sollicite à nouveau. Je reviens sur ce point-là, qui concerne les emprunts, de mettre dans la balance le nouvel emprunt qui va être contracté pour les travaux du centre socioculturel La Louvière et donc de rediscuter avec les établissements de crédit, ce nouvel emprunt et la renégociation des prêts actuellement en cours.*

*M. HORY : Que l'on fasse une commission finances ou pas, j'ai bien compris que cela donnait matière à polémique pour vous. Il y avait un peu plus de la moitié des élus, puisque nous sommes 29 élus, 17 étaient présents et certains avaient donné procuration. Je rappelle que depuis 2002, je n'étais pas maire en 2002, la commission finances à MARLY se réunit sous l'égide du maire dès lors qu'il estime utile, comme le précise le règlement intérieur. J'ai repris le règlement de Monsieur LEBRETON. Vous me dites s'il est gênant ce règlement intérieur ?*

*M. NOWICKI : Oui, je vous le dis.*

*M. HORY : Vous me ferez des propositions. Mais en tout état de cause, nous avons toujours dit, et ce depuis 2008, qu'il y aura commission finances dès lors qu'il y aura quelque chose d'important en matière financière. Le fait que nous vendions le bâtiment du Val de Seille est effectivement important, donc ce dossier devait être examiné en commission finances. En ce qui concerne le plan de financement, nous y reviendrons car il y a des points qui concernent le centre socioculturel. Vous m'avez bien dit que nous en étions à combien en euros ?*

*M. NOWICKI : 2.180.000. C'est le chiffre donné en commission.*

*M. HORY : Ce n'est pas tout à fait cela, mais je vous redonnerais les bons chiffres lors de cette séance, pas ceux que vous annoncez. Vous étiez présent et vous donnez des chiffres différents. Vous*

dites sur l'opération « Val de Seille », vous l'avez déjà dit lors de précédentes séances, il va falloir que je m'enregistre et que je repasse les réponses à vos questions : « On a bradé le Val de Seille ! » D'abord, il n'y a que vous qui vous plaignez de cette affaire. J'étais samedi 1<sup>er</sup> juillet aux 25 ans du Val de Seille, avec le Président WAX, les responsables, les parents, les résidents, tout le monde était content. Cela fait depuis octobre que les responsables du Val de Seille ont changé, depuis l'établissement est pérennisé. La mairie reste présente au conseil d'administration. Si nous avions voulu faire de l'argent sur nos séniors, cela nous aurait été reproché. Ce n'était pas une histoire de financement, il était question de trouver le meilleur choix qualité/prix. Nous avons l'obligation quand on est dans une collectivité locale à la fois d'essayer de retirer des finances, mais aussi de se soucier des séniors. La réponse est que nous avons vendu au meilleur qualité/prix. A chacun de juger votre manière de voir. En ce qui concerne les emprunts, je parlais à l'époque du Maire de la ville de DIEUZE. Il a renégocié pour 130.000 euros d'emprunts. Il a réalisé bien plus de nouveaux emprunts à la banque dont il était question et c'est effectivement un « deal » avec celle-ci. Nous ne sommes pas dans ces montants, ni dans ce cas de figure. Je vous rappelle que les emprunts dont il est question pour le NEC, passés auprès du Crédit Mutuel et de la Caisse des dépôts et consignations, les deux banques ont la même optique et le même fonctionnement, et si toutefois nous devons renégocier ou racheter, ce ne serait absolument pas intéressant. Et encore, je vous rappelle que lors des dernières séances de conseil municipal, je vous ai défié de trouver dans les 44 communes de METZ METROPOLE, des maires qui ont réussi à négocier des prêts « collectivités locales » qui ne sont pas sur le même marché que les prêts « particuliers » et qui ne peuvent pas être négociés. Vous pouvez être buté sur cette affaire, certains peuvent vous croire parce qu'effectivement ils ne connaissent pas le fonctionnement des banques. Je suis désolé, c'est la règle sur le marché des collectivités locales. Ce qui me permet d'ajouter dans le point qui nous occupe, que nous prévoyons d'intervenir dans différents domaines. Le montant de l'opération qui est d'un peu plus d'un million et demi permet de nous désendetter grâce à cette vente. Le prêt PASA est un prêt particulier qui ne supporte pas de pénalités en cas de rachat car ce prêt est fait dans le cadre de la « santé ». Nous nous désendettions donc à hauteur de 426.000 euros. Nous mettons 433.000 euros en autofinancement sur le dossier du centre La Louvière la rénovation complète étant d'un montant d'un peu plus de deux millions d'euros. Nous finançons des aires de jeux, notamment, mais pas seulement, derrière l'école élémentaire Freinet. Nous investissons également dans du matériel informatique, de nouvelles caméras de vidéosurveillance. J'ai lu d'ailleurs avec attention Monsieur NOWICKI un article dans la presse où vous disiez qu'on ne voulait pas en mettre. Six caméras ont été installées derrière le NEC et le COSEC et permettent de visionner avantageusement les deux carrefours de MARLY du Stade Delaître et de l'avenue des Azalées. Notre police pourra visionner les vidéos de leurs smartphones. C'est ce que nous avons prévu dans notre budget 2017. Les 50.000 euros nouveaux seront consacrés à l'installation d'autres caméras en centre-ville, au parking Ferry, etc... En toute fin 2017 ce seront 11 caméras positionnées sur MARLY. Nous souhaitons également améliorer le parking avenue de Magny le long du Stade Delaître, de telle manière à ce que les voitures puissent se garer facilement et les riverains aussi, bien qu'il y ait le parking Ferry à proximité. Enfin, il faut être prudent, nous avons écouté avec attention le Président de la République et le Premier Ministre. Nous avons eu l'information du déficit du budget laissé par les prédécesseurs. Il n'y a pas encore eu les négociations entre le gouvernement et les collectivités locales qui commencent le 17 juillet. Vous avez sûrement été attentifs sur le fait que ni le Président de la République, ni le Premier Ministre n'ont parlé des dotations d'Etat, de quelle manière vont-elles baisser, ou pas, est-ce que ce sera sur le même niveau qu'auparavant. Il y a donc un peu plus de 200.000 euros que nous conservons pour l'année prochaine. J'ai été plus loin que vos questions dans mes réponses, je voulais vous donner l'ensemble de ces éléments, à la fois aux conseillers municipaux, les personnes dans le public et celles et ceux qui nous entendent ou nous lisent.

M. NOWICKI : En ce qui concerne le Val de Seille, quand je dis que c'était bradé, je disais aussi qu'on n'a eu aucune garantie concernant le prix de la journée qui allait augmenter. M. WAX l'a confirmé. Concernant les travaux qui étaient prévus par la commune, ils n'ont pas été budgétisés par le nouvel acquéreur. On l'a aussi vu lors de ce conseil du 28 mars. Pour les caméras, je n'étais jamais opposé aux caméras, bien au contraire.

M. HORY : Je n'ai pas dit que vous étiez opposé. Vous avez dit que nous ne voulions pas en mettre. Vous voulez que je vous sorte l'article du Républicain Lorrain qui répondait à l'article sur le mi-mandat. Je vous le lis : « Christian NOWICKI tacle des promesses non tenues. Dans son programme, il avait annoncé des caméras dans les quartiers, aujourd'hui, il n'en veut plus ».

M. NOWICKI : Que vous, vous n'en vouliez plus. C'est ça ?

M. HORY : C'est ce que vous dites. C'est ce que vous affirmez sans prendre en compte la réalité des faits.

*M. NOWICKI : Oui, c'est ça. Oui, oui. Je reprenais le conseil du 14 février. Je le lis : « c'est une chose d'avoir des caméras, mais si c'est pour voir une personne en capuche entrer dans une maison, faire un larcin, cela ne sert à rien ».*

*M. HORY : Oui. Mais cela ne veut pas dire qu'on n'en installe pas. La preuve, six ont déjà été installées et à la fin de l'année, nous en aurons onze. Vous voyez, c'est important. Ne déformez pas les propos, ce sera plus simple et cela vous évitera de dire des inepties dans le quotidien local.*

*M. NOWICKI : Je peux vous lire la suite : « on ne verra pas le visage, il faudrait par contre avoir du personnel derrière les caméras, vous connaissez le coût de fonctionnement », vous n'étiez pas favorable. Le 14 février, vous n'étiez pas favorable de cette année.*

*M. HORY : Sauf que nous avons budgétisé et que lors du débat d'orientation budgétaire, il était prévu de mettre des caméras, mais nous n'en mettons pas partout. Celles installées permettent de voir avec précision les plaques d'immatriculation (par exemple).*

*M. NOWICKI : Donc ça va dans notre sens. On estimait que 20.000 euros c'est trop peu pour la vidéo surveillance, là on rajoute 50.000, c'est mieux, c'est bien.*

*M. HORY : C'est très bien. J'ose croire que vous allez voter le point.*

*M. NOWICKI : Quand on parle de taux d'emprunt, de renégociations, vous revenez toujours à METZ METROPOLE, mais il ne faut pas s'arrêter à METZ METROPOLE. Il faut regarder ailleurs. Que ce soit le CREDIT MUTUEL ou la CDC, ne font pas que des prêts aux communes de METZ METROPOLE.*

*M. SURGA : D'ailleurs je prends la parole si vous le voulez bien, puisque je complète. D'ailleurs lorsque vous nous aviez mis au défi, ça doit figurer d'ailleurs dans un des comptes rendus, vous aviez pas mis au défi pour vous limiter à METZ METROPOLE, vous aviez mis au défi de trouver au sens général des cas de renégociations. Donc à chaque fois, vous réduisez le champ des possibles, évidemment, peut-être qu'il faut se réduire uniquement à MARLY la prochaine fois, et on va peut-être trouver qu'on peut pas le faire !*

*M. NOWICKI : Vous voulez une explication concernant nos votes. Non. On ne vous donnera pas un tutu sur ce point-là. Non pas pour les investissements, dont on est d'accord mais c'est pour la gestion. Nous sommes contre ces erreurs de gestion, tant sur la vente du Val de Seille que sur la négociation des contrats. Donc voilà notre explication pour laquelle nous ne serons pas favorables sur ce point.*

*M. HORY : Vous avez le droit de prendre une situation qui est exceptionnelle, quelques renégociations ici où là sur les milliers de prêts en France et de trouver deux ou trois communes qui l'ont fait avec bonheur, sur les 36.000 communes de France, et en faire une généralité. Par ailleurs, puisque vous voulez qu'on dise toutes les choses, vous n'êtes pas d'accord sur la façon dont le Val de Seille s'est vendu, mais il aurait fallu en parler avec vos proches qui étaient membres du conseil d'administration lors de la vente et qui ont voté pour, votre colistière et une personne de votre famille. Il faudra simplement leur demander pourquoi elles se sont jointes à notre majorité, mais également à l'ensemble des membres du conseil d'administration du Val de Seille.*

*M. NOWICKI : Ils n'étaient pas là pour voter la vente du Val de Seille par la ville de MARLY.*

*M. HORY : Attention à ce que vous dites. Donc je note : « elles n'étaient pas là ».*

*M. NOWICKI : Ce ne sont pas des élus municipaux ces personnes.*

*M. HORY : Je vous rappellerai la prochaine fois qu'elles étaient là au conseil d'administration du Val de Seille et qu'elles ont voté POUR dans ce cadre !*

*M. NOWICKI : Je sais qui était là, je le sais très bien. Ces personnes ne sont pas élues, n'étaient pas là pour défendre les intérêts de MARLY.*

*M. HORY : Comptez sur moi pour en parler au prochain conseil. Je vous propose de passer aux voix sur ce point.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix pour et 5 contre (Mme EVRARD, MM. NOWICKI, SURGA, BLANCMUNIER, FLONER),

**MODIFIE** le budget primitif de la Ville suivant les modalités ci-dessous :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES</b>						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2017	DM 1	Total
1641	01	16	Emprunts en euros		426 000,00	
2313	33	77	CSC La Louvière		433 000,00	
2183	020	171	Equipement informatique mairie		195 000,00	
2315	414	94	Aménagement espaces verts		150 000,00	
2315	822	125	Voirie		60 000,00	
2313	820	195	Sécurité surveillance		50 000,00	
21578	822	34	Matériel de voirie et atelier		10 155,00	
21316	026	66	Cimetières		3 800,00	
020	01	020	Dépenses imprévues		217 024,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 211 982,19</b>	<b>1 544 979,00</b>	<b>3 756 961,19</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES</b>						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2017	DM 1	Total
024	01	024	Produits des cessions		1 544 979,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 211 982,19</b>	<b>1 544 979,00</b>	<b>3 756 961,19</b>

**1.2 - Avenant 1 à la convention relative à la mise en place d'un dispositif intercommunal de police municipale avec la commune d'AUGNY**  
**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Le Maire rappelle, que par délibération du 9 novembre 2010, la ville de Marly et la ville d'Augny ont décidé d'associer leurs moyens et de constituer un dispositif intercommunal de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 6 ans.

Une nouvelle convention sera établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. En attendant, il convient de prolonger la convention initiale pour une durée d'un an, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à **SIGNER** l'avenant n°1 relatif à la convention de mise en place d'un dispositif intercommunal de police municipale avec la commune d'AUGNY.

**1.3 - Avenant 1 à la convention d'objectifs et de partenariat entre la commune et l'amicale du personnel communal**  
**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Le Maire rappelle que par délibération du 27 mai 2014, une convention d'objectifs et de partenariat a été signée entre la commune et l'amicale du personnel.

L'amicale du personnel rencontrant des soucis de trésorerie, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier, par avenant n°1, l'article 4 de la convention relatif aux modalités de versement de la subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** l'avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat entre la ville de MARLY et l'amicale du personnel communal.

**1.4 - Convention de partenariat entre la Ville de MARLY et l'association du centre socioculturel La Louvière dans le cadre de la refacturation des repas distribués le mercredi**  
**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Les repas distribués les mercredis par le CSC La Louvière sont fournis par le prestataire ELIOR dont le marché a été passé par la mairie en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander le remboursement des repas au CSC La Louvière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat entre la Ville de MARLY et l'association du centre socioculturel La Louvière dans le cadre de la refacturation des repas distribués le mercredi à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**1.5 - Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour la construction d'un club house pétanque**  
**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Par délibération en date du 28 mars 2017, la commune de Marly a sollicité de Metz Métropole un fonds de concours d'un montant de 17.916,66 € pour le financement de la construction d'un club house pétanque.

Par délibération du 26 juin 2017, le conseil de communauté de Metz Métropole a voté l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Marly pour un montant de 17.917,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

**D'ACCEPTER** le versement de ce fonds de concours,

**D'APPROUVER** la convention financière à venir,

**D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention.

**1.6 - Réhabilitation CSC La Louvière – vote d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP)**  
**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Conformément à l'article L.2311-3-I du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programmes (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le montant total des travaux prévus pour la réhabilitation du CSC La Louvière s'élève à 2 080 000 euros. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2017 à 2019.

En conséquence, pour ne pas mobiliser inutilement les crédits sur le budget 2017, il convient de voter une AP pour l'opération concernée.

Les crédits de paiement seront répartis de la façon suivante :

- Année 2017 : 750 000 €
- Année 2018 : 600 000 €
- Année 2019 : 730 000 €

Les dépenses seront équilibrées de la façon suivante :

- Subventions : 300 000 €
- FCTVA : 330 000 €
- Emprunt : 700 000 €
- Autofinancement de la commune : 750 000 €

## **DEBATS :**

*M. HORY : le coût total est estimé à 2.080.000 €, donc 100.000 € de moins que ce que vous avez annoncé il y a quelques minutes Monsieur NOWICKI. L'opération se déroulera en plusieurs phases. Je laisserai la parole à Monsieur MAESTRI qui présentera en quelques mots chaque phase, sachant qu'elles se mettent en place sur trois années. Nous avons volontairement minimisé les subventions. Il est évident que si nous avons plus de subventions, plus que les 300.000 euros que nous souhaitons obtenir, dans ce cas, nous aurons moins d'emprunt à faire. Nous retrouvons les 433.000 € qui proviennent de la vente du PASA.*

*M. MAESTRI : Les travaux seront réalisés en plusieurs phases. La première débutera réellement en 2018, par des travaux sur l'extérieur du bâtiment, à savoir la toiture et l'isolation des murs. Puis suivront les vitres et portes qui ne sont pas en double vitrage et sont en mauvais état. Le centre socioculturel est un bâtiment atypique, bien placé au centre-ville, nous allons en profiter pour lui donner extérieurement un bon coup de jeune en jouant sur les couleurs et en utilisant des matériaux de qualité. La dernière phase concerne les travaux à l'intérieur du bâtiment, en apportant un soin à la recherche d'économies en énergie, par exemple : lumières à LED, éclairage avec détecteurs de présence, toilettes double chasse d'eau, les robinets poussoirs, etc.*

*M. SURGA : Je vais repréciser ce que j'ai dit en commission l'autre jour. Je pense que bien entendu ce qu'a dit Claude MAESTRI, on souscrit forcément sur les améliorations de type économie d'énergie, etc... la façon de concevoir aussi l'isolation, des choses comme ça, ça me paraît effectivement être une évidence. Ensuite, j'avais signalé qu'il y a certainement des besoins, effectivement la réponse qui m'a été donnée en commission : « mais vous n'avez qu'à vous adresser effectivement vous-même je veux dire donc à la population pour connaître les besoins », je pense qu'il faut peut-être dépasser un peu ça, puis élever le débat. Et puis aussi peut-être à ce moment-là faire en sorte qu'à l'occasion nous puissions y réfléchir aussi ensemble, parce que bien sûr l'intérieur sera refait, mais il sera intéressant de voir également ce que l'on peut véritablement y faire. Est-ce qu'il n'y a pas des choses quand même qu'il faut remettre en partie à plat et puis en profiter pour mieux agencer certaines choses. Alors je n'ai pas d'idée préconçue, c'est pour ça qu'il faut peut-être y réfléchir ensemble. Mais on peut aussi avoir des idées communes quelques fois.*

*M. HORY : Je peux vous donner à nouveau la réponse que j'ai faite en commission. Vous aviez posé entre autres deux questions lors de cette réunion. La première était également dans le fameux article que j'ai cité, où vous indiquiez que vous auriez préféré que cela se fasse en un an. Donc la réponse est qu'il est préférable de faire les travaux en plusieurs phases afin de ne pas trop perturber à la fois le travail des employés et l'utilisation des salles par les associations résidentes et les personnes qui louent. Je rappelle, c'est un constat, ce n'est pas le fait d'élever ou d'abaisser le débat que d'affirmer que mes adjoints et moi-même participons aux assemblées générales, nous sommes régulièrement avec l'ensemble des associations culturelles et sportives. C'est justement à ces occasions que les besoins des associations sont exprimés. Nous les rencontrons également dans le cadre du comité des fêtes, nombreuses sont parties prenantes, mais également lors de réunions spécifiques. Comme nous l'avons fait pour le NEC, nous le ferons pour le centre socioculturel La Louvière. M. MAESTRI le fera en septembre, pour voir quels sont les besoins des associations. D'autant plus qu'il y a quelques semaines, nous avons rénové un bâtiment sur la base aérienne de Frescaty, que plusieurs associations utilisent. Je n'ai pas le sentiment compte-tenu des contacts pour ne pas dire quotidiens mais hebdomadaires avec l'ensemble des associations, que nous soyons déconnectés de leurs besoins, mais je peux concevoir que l'opposition ait des idées, ce sera toujours un bonheur que de les prendre en compte. Mais c'est vrai que nous sommes très proches des associations.*



M. SURGA : Parce qu'il y a une commission finances, c'est très bien. On a dit tout à l'heure que ce serait bien qu'elle continue. Mais il existe aussi une commission travaux et urbanisme. Ce serait peut-être intéressant justement, en amont de la partie qui sera la partie utilisatrice, qu'on puisse effectivement éventuellement réunir cette commission. Comme ça on aura effectivement la possibilité de mettre en commun toutes ces informations que vous évoquez, également les idées que nous pourrions avoir.

M. HORY : Cela viendra. C'est comme à METZ METROPOLE, ceux qui hurlent les plus sur les projets soumis à l'assemblée, sont ceux qui ne viennent pas en commission en règle générale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à :

**FIXER** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant de l'AP : 2 080 000 €
- CP 2017 : 750 000 €
- CP 2018 : 600 000 €
- CP 2019 : 730 000 €

**DIT** que les reports des crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

**DIT** que les dépenses seront équilibrées comme suit :

- Subventions : 300 000 €
- FCTVA : 330 000 €
- Emprunt : 700 000 €
- Autofinancement de la commune : 750 000 €

#### **1.7 - Demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation du CSC La Louvière** **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

La ville de Marly envisage la réhabilitation du Centre Socioculturel La Louvière sur la période 2017 à 2019.

Le montant des études et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 130 705 HT.

A l'issue de l'Avant-Projet Définitif, il apparaît que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 573 113 € H.T., réparti en deux phases :

- Phase 1 – année 2017 / 2018 : 1 043 062 € H.T.
- Phase 2 – année 2019 : 530 051 € H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des différents partenaires selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Libellé	Montant HT	Partenaires	Montant	%
Etudes	15 080,00	Département - AMITER	515 942,05	30,28 % total opération
Maitrise d'œuvre	115 625,00	Etat - DETR 2018	312 918,60	30 % travaux phase 1
Travaux phase 1 :	1 043 062,00	Etat - DETR 2019	159 015,30	30 % travaux phase 2
Travaux phase 2 :	530 051,00	CAF	200 000,00	prorata occupation ALSH
		Commune	515 942,05	30,28 % total opération
<b>Total opération</b>	<b>1 703 818,00</b>	<b>Total</b>	<b>1 703 818,00</b>	

La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

## **DEBATS :**

*M. LIOUVILLE : J'imagine que vous avez demandé effectivement, même si vous n'êtes pas sûr encore du montant, il y en a peut-être certains, ça ne devrait pas trop poser de problème, vous arrivez à 70% de demandes, donc j'imagine que si vous les obtenez, on rediscutera du solde effectivement. Cela permettra effectivement d'avoir un petit peu de grains à moudre.*

*M. HORY : Il faut toujours demander beaucoup.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le projet de réhabilitation du CSC La Louvière sur la période 2017/2019

et **AUTORISE** le Maire à :

**REALISER** les travaux de réhabilitation du CSC La Louvière

**DEPOSER** une demande de subvention auprès :

- du Conseil Départemental de Moselle au titre de « AMITER 2015-2020 » pour un montant de 515 942,05 €
- de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour un montant de 312 918,60 €
- de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour un montant de 159 015,30 €
- de la CAF de la Moselle pour un montant de 200 000 €

**ADHERER** au dispositif « AMITER 2015-2020 » du Conseil Général de Moselle et à **SIGNER** le contrat à intervenir.

**ADOPTER** le plan de financement comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Etudes	15 080,00	Département - AMITER	515 942,05	30,28 % total opération
Maitrise d'œuvre	115 625,00	Etat - DETR 2018	312 918,60	30 % travaux phase 1
Travaux phase 1 :	1 043 062,00	Etat - DETR 2019	159 015,30	30 % travaux phase 2
Travaux phase 2 :	530 051,00	CAF	200 000,00	prorata occupation ALSH
		Commune	515 942,05	30,28 % total opération
<b>Total opération</b>	<b>1 703 818,00</b>	<b>Total</b>	<b>1 703 818,00</b>	

## **2 - AFFAIRES DE PERSONNEL**

### **2.1 – Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs comme ci-dessous :

FILIERES	POSTE(S) A SUPPRIMER		POSTE(S) A CREER		DATE D'EFFET POSSIBLE
	Nb	GRADES	Nb	GRADES	
<b>ADMINISTRATIVE</b>	1	Directeur Territorial Temps complet	1	Attaché hors classe Temps complet	01/08/2017
	2	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	2	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe Temps complet	01/09/2017
	1	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	1	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe Temps complet	01/08/2017
<b>TECHNIQUE</b>	1	Technicien Temps complet	1	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	01/08/2017
	1	Adjoint technique Temps complet	1	Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	01/08/2017
	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	1	Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe Temps complet	01/08/2017
	1	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe		Agent de maîtrise	01/08/2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget.

**2.2 - Modification du tableau des effectifs**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs comme ci-dessous :

FILIERES	POSTE(S) A SUPPRIMER		POSTE(S) A CREER		DATE D'EFFET POSSIBLE
	Nb	GRADES	Nb	GRADES	
CULTURELLE	1	Assistante de conservation principale 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet (35/35 <sup>ème</sup> )	1	Assistante de conservation principale 2 <sup>ème</sup> classe Temps non complet (33/35 <sup>ème</sup> )	01/09/2017
	1	Adjoint territorial du patrimoine Temps non complet (20/35 <sup>ème</sup> )	1	Adjoint territorial du patrimoine Temps non complet (22/35 <sup>ème</sup> )	01/09/2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget.

**3 - AFFAIRES FONCIERES**

**Plateau de Frescaty – Acquisition du bâtiment HB73**

**Rapporteur : M. MAESTRI**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération du 13 décembre 2016, elle a autorisé la signature d'une convention avec Metz Métropole pour l'occupation précaire du bâtiment HB73 sur le « Plateau de Frescaty ».

Cette convention passée sur une durée de 3 ans, portait sur l'emprise cadastrale section 34 n°149/1 correspondant à une assiette foncière de 1715 m<sup>2</sup> et un bâtiment de 637 m<sup>2</sup> destiné à la réalisation d'un espace d'accueil et de stockage pour les associations locales.

L'article 4 de la convention prévoyait une redevance annuelle de 22.400 euros HT. Cependant, compte tenu de la rénovation et la mise en conformité des locaux, la commune a bénéficié d'une franchise de loyer jusqu'au 30 novembre 2017.

Par ailleurs, il a été convenu que la ville de MARLY pourrait solliciter l'acquisition dudit bâtiment aux conditions suivantes :

- Prix de vente fixé à 1 euro symbolique.
- Participation au montant global des travaux d'aménagement du secteur St Privat pour un montant de 39.593,39 euros HT déterminé comme suit :

• Dépenses 2015-2017	460.538,32 € HT
• Dépenses 2017-2018	164.440,57 € HT
Soit un total de	624.978,89 € HT

- Ramené pour le bâtiment HB 73 de 637 m<sup>2</sup> sur une emprise totale du bâti de 10.055 m<sup>2</sup>

39.593,39 € HT

**VU** la délibération du 13 décembre 2016 autorisant la signature de la convention d'occupation précaire pour une durée de 3 ans du bâtiment HB 73 avec Metz Métropole,

**VU** l'article 4 de la convention du 13 décembre 2016 définissant les modalités financières de cette occupation ainsi que les conditions financières d'une acquisition du bien par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

**De SOLLICITER** l'acquisition du bâtiment HB 73 auprès de Metz Métropole sur la base des conditions financières arrêtées ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte en conséquence et toutes pièces y afférentes,

**DE PREVOIR** les crédits nécessaires à cette opération au budget de la commune.

#### **4 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

##### **4.1 - UEM URM – Bilan annuel 2016 du contrat de concession pour le service public de l'électricité** **Rapporteur : M. LISSMANN**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité doit être présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication qui lui est faite du bilan annuel 2016.

#### **DEBATS :**

*M. FLONER : Oui, il fait beau, il fait chaud donc je ne vais pas vous reparler du NEC aujourd'hui. C'est bientôt les vacances. Mais par contre, comme on parle d'électricité, je vais vous parler de votre impôt supplémentaire qui a été mis donc en taxant l'électricité sur MARLY. Donc les premières taxations ont eu lieu me semble-t-il sur les premières factures. Je voulais savoir si vous avez déjà une idée, si des fonds vous avaient été reversés, le montant de ce qui vous a été reversé. Voilà.*

*M. HORY : Ma réponse est non. Par contre, vous pouvez m'envoyer les factures dont vous parlez, ça m'intéresse.*

*M. FLONER : Vous en feriez quoi, là ?*

*M. HORY : Juste pour voir les éléments. Pour l'instant, nous n'avons aucune information, ni nouvelle à ce sujet.*

*M. FLONER : Donc le reversement se fera une fois par an, vous ne savez pas du tout ?*

*M. HORY : A mon sens, ce sera très probablement en fin d'année 2017. Je suis vraiment intéressé par vos informations.*

##### **4.2 - Compte rendu de l'activité de GRDF sur la commune – année 2016**

**Rapporteur : M. LISSMANN**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le compte rendu de l'activité exercée par le distributeur GRDF doit être présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation de ce compte rendu d'activité pour l'année 2016.

## **5 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

**CONSIDERANT** que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

**DECLARE** avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

<b>10-2017</b>	Tarifs conservatoire année scolaire 2017/2018	18/05/2017
<b>11-2017</b>	M2016-31 Fourniture et livraison de vêtements de travail pour la police municipal – Avenant 1	29/05/2017
<b>12-2017</b>	Convention de réservation de logements avec SA LOGI EST – ZAC Paul Joly	13/06/2017
<b>13-2017</b>	Actualisation des tarifs pour la location de kiosques avec la SAS FOOD H 24	19/06/2017

### **DEBATS :**

*M. LIOUVILLE : Il me semblait que comme vous avez déjà pris la décision pour l'année 2018 que les rythmes scolaires repasseraient à 4 jours, c'est une décision qui a été prise il me semble, donc comme elle n'est pas dedans... enfin c'est une pré-décision puisque la décision finale appartient à l'Inspecteur d'Académie. Donc je suppose qu'on aura l'occasion d'en reparler.*

*M. HORY : Je pensais parler des rythmes scolaires au point « Informations et affaires diverses ». Oui. Je veux bien travailler avec l'opposition partenaire sans problème.*

## **6 - AFFAIRES D'URBANISME**

**Application des dispositions de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

En application des dispositions de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, il est proposé de compléter la délégation permanente du Maire pour les autorisations d'urbanisme de la commune.

**VU** la loi N°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté, et notamment l'article 85,

**VU** la modification des articles L2122-22, L3211-2 et L4221-5 du CGCT,

**VU** la délibération du 15 avril 2014 portant délégation permanente du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de **COMPLETER** la délégation permanente du Maire pour la durée de son mandat, pour les autorisations d'urbanisme établies au nom de la commune.

## **7 – INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

*M. HORY : Les rythmes scolaires. Comme vous le savez, c'est un dossier qui a occupé les mairies, les conseils d'écoles, les parents d'élèves, le corps enseignant et les agents du périscolaire. Concrètement il ne vous a pas échappé que la municipalité comme 80% des parents d'élèves qui ont répondu soit au sondage des associations de parents d'élèves, soit au sondage de la ville, étaient pour un retour à la semaine des quatre jours. On remercie le Président et le Gouvernement d'avoir offert cette possibilité. Toutes les autres communes ne sont pas logées à la même enseigne. Les petites communes peuvent agir rapidement. Des communes plus grandes que d'autres, je prends*

*l'exemple de MONTIGNY LES METZ, qui elles, ne gèrent pas en direct l'organisation des rythmes scolaires et le périscolaire. MONTIGNY LES METZ délègue cette option. Donc ces mairies peuvent demander à passer, si les conseils d'écoles ont été majoritairement d'accord et si ensuite durant l'été le DASEN valide. A MARLY, c'est un peu différent. Nous étions partis sur le principe, puisque c'était dans le projet du Président, que cela allait être mis en place rapidement. Nous avons mal jugé de la lenteur de l'administration. Le décret tel qu'il est sorti aurait paru début juin, le problème ne se serait pas posé. Nous aurions pu avec le conservatoire municipal qui avait déjà procédé aux inscriptions, en ne prévoyant pas de cours de musique le mercredi matin, avec le centre La Louvière, avec nos agents périscolaires qui avaient déjà des emplois du temps, nous aurions pu début juin appliquer le décret. Mais compte tenu de la remontée terrain, les conseils d'écoles, de la commission scolaire, il y avait trop d'incertitude. Nous n'avons pas voulu confondre vitesse et précipitation et ne pas bousculer les organisations des personnes intervenantes, et des associations. Nous avons donc acté que le décret est paru un peu tard, sans compter les mamans qui ne peuvent pas négocier de suite une modification de leur temps de travail auprès de leur employeur, comme quand les 4,5 jours sont apparus, nous mettrons un an pour changer. J'ai donc demandé à l'adjointe aux affaires scolaires de proposer aux conseils d'écoles de novembre, tout de suite après l'élection des parents d'élèves, puisque les sondages seront toujours aussi valables en novembre de la même année. Si toutefois tout le monde est d'accord, de demander au DASEN qu'on puisse l'appliquer en septembre 2018. Encore une fois, si on rentre dans le fonds de l'affaire, il est évident que ni les 4,5 jours avec le mercredi matin scolarisé, ni les 4 jours sont les meilleures formules. Mais la volonté en tout cas d'une grande majorité de parents est plutôt de revenir aux 4 jours. J'espère que le nouveau gouvernement, après avoir opté cette possibilité, travaille vraiment sur la chronobiologie, sur les temps d'éveil des enfants et pas simplement sur la journée ou la semaine, mais sur l'année. Il faut prendre le temps. MARLY est à l'écoute de ses citoyens. Il faudrait un grand débat sur le sujet.*

*M. LIOUVILLE : Je pense que ce serait effectivement intéressant qu'on puisse en discuter. C'est bien le fait de ne pas avoir précipité, mais vous avez aussi donné les raisons sur lesquelles vous êtes aussi directement employeur, donc ça pose aussi des problèmes. Simplement, la majorité s'impose lorsqu'il y a même un sondage dont on peut contester le fait qu'à l'époque, juste le libellé, revenir à la semaine de 4 jours, bon...peu importe. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on sent aussi que là où il y a eu notamment dans les écoles primaires, c'est surtout là qu'ils sont pas trop favorables au retour à 4 jours, parce que c'est là où les apprentissages se font le mieux et moi, pour en avoir consulté plusieurs au niveau des écoles primaires, ça a beaucoup mieux marché avec 5 matinées que les fois précédentes. C'est vrai que pour les maternelles, le rythme n'est pas le même, donc rien n'interdit d'être intelligent. Maintenant c'est pour ça que ça serait intéressant de pouvoir en rediscuter, mais je ne prétends pas avoir raison. Je dis simplement que si ça revenait à 4 jours comme c'est l'option, comment se ferait le périscolaire, etc, qui existait déjà. Voilà. Qu'est ce qui aurait d'autre ? Seulement le fait qu'il y a quand même une différence entre l'apprentissage en primaire et effectivement les horaires en maternelle qui effectivement pouvaient ne pas être adaptés à ce qui se passait précédemment. Mais en tout cas pour le primaire, pour en avoir discuté avec un certain nombre d'enseignants, ils voient cela comme une vraie avancée d'avoir travaillé plutôt les matinées que les après-midi. Mais c'est à mettre au débat.*

*M. HORY : Effectivement, il y a une appréciation différente entre l'élémentaire et la maternelle.*

*M. LIOUVILLE : Un détail technique qui m'inquiète dans le décret que j'ai sous les yeux mais que vous connaissez. C'est qu'une commune peut se prononcer sur proposition d'un ou plusieurs conseils d'écoles. Donc c'est effectivement, c'est là où je vois le vrai problème de la différence entre les conseils d'écoles maternelles, où effectivement les horaires ne sont pas forcément appropriés et au niveau des primaires. Donc le fait de vouloir pouvoir le mettre, dire simplement s'il y en a un qui est favorable, on peut généraliser, c'est un peu ça qui me gêne dans le décret.*

*Mme SAINT MARD : Il faut savoir que sur MARLY, au niveau des six conseils d'écoles, les trois maternelles ont voté à la majorité le retour à 4 jours. Au niveau des élémentaires, sur les trois élémentaires effectivement, sur les enseignants de cycle 3, qui concerne les CM1 et CM2, la majorité des enseignants disaient que les 4,5 jours leur paraissaient plus favorables. Mais ils ont demandé un consensus sur une année pour réfléchir. Parce qu'il faut savoir aussi que depuis notre prise de décision de rester encore une année sur 4,5 jours, les enseignants se font invectiver par les parents d'élèves. Ils sont extrêmement mécontents de la décision. Monsieur le Maire et moi-même avons été également pris à partie, puisqu'on était jusqu'à présent une des rares communes de l'agglomération messine, avec METZ, à décider d'opter pour cette solution. MOULINS LES METZ nous a rejoints, elle a décidé le report d'un an. Il est évident qu'il faudra avoir une réflexion avec tous les groupes scolaires sur le rythme de l'enfant. Les enseignants ont déjà conscience que de toute façon la pression des parents d'élèves va être très importante, tout comme l'a été cette pression qui a joué un rôle très important à l'époque où la municipalité et les enseignants avaient proposé le samedi matin sur*

*l'organisation à 4,5 jours. Cette organisation avec le samedi matin n'a pas pu être proposée puisque les parents d'élèves s'y sont opposés à quasiment 90%. Donc de toute façon, enseignants et commune ne pourront pas faire table rase. Il existe effectivement des divergences d'opinions. L'idéal serait des rythmes différents, mais le décret ne le prévoit pas. Il faut savoir que les rythmes doivent être les mêmes pour toutes les écoles d'une commune, maternelles et élémentaires.*

*M. HORY : Nous nous sommes donnés l'année pour discuter, travailler avec l'ensemble des partenaires, parents, enseignants, associations, centre socioculturel La Louvière.*

*Pour finir ce conseil, je tiens à féliciter Angèle BACHEL, membre de l'équipe Ensemble pour MARLY, le groupe municipal majoritaire, pour son élection comme députée suppléante.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY